Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260716-2026_07_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le trente juin deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent	HUET Solvec	RAT Cédric
FRANÇAIS Nadège	JAN Sabine	RAULT Thérèse
FRÉVILLE Jean-François	LE MERCIER Pierrick	SWIADKIEWICZ Thomas
GLATRE Brigitte	LEFFONDRÉ Isabelle	TARDIVEL Amandine
HAMELIN Jean-Paul	OLIVIERO Nathalie	VUILLAUME Quentin

Absents excusés : DREZEN-LAURGEAU Marielle (Donne pouvoir à FRÉVILLE Jean-François), LEMPEREUR Stéphanie (Donne pouvoir à CADIN Laurent), BA Christophe (Donne pouvoir à RICHARD Michel).

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents :** 16

Secrétaire de séance : Brigitte GLATRE

2026-07-7 : FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES :
Sécurisation cheminements piéton « Pont des Vallées/RD44 » et carrefours RD768/RD44.
Requalification traversée « Gare de Moncontour » RD768

7.8 – FONDS DE CONCOURS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2024-092 du conseil communautaire du 25 juin 2024 décidant dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal, la constitution d'une enveloppe dédiée à la mise en place d'un fonds de concours en faveur des communes

Vu le règlement de fonds de concours adopté par le même conseil communautaire

Etant précisé que :

- ✓ Afin d'accompagner le développement de ses communes, Lamballe Terre et Mer a choisi de participer au financement de leurs investissements. Elle a décidé dans cet objectif d'allouer aux communes membres une enveloppe de fonds de concours de 1.5 millions d'euros pour trois ans, soit la période 2025-2027.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260716-2026_07_7-DE

✓ Concernant l'éligibilité des projets, une distinction a été faite entre les communes de plus ou moins 1 500 habitants +/- 10% afin de tenir compte des contraintes budgétaires des petites communes :

- **Communes de moins de 1 500 habitants avec +/- 10%** : tous les projets d'investissement sont finançables

Considérant que Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par la commune bénéficiaire,

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours pour le projet suivant Sécurisation cheminements piéton « Pont des Vallées/RD44 et carrefours RD768/RD44

Requalification traversée « Gare de Moncontour » RD 768.

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 01/10/2026

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
PLÉMY : Sécurisation cheminements piéton « Pont des Vallées/RD44 et carrefours RD768/RD44 Requalification traversée « Gare de Moncontour » RD 768.			
Dépenses		**Recettes**	
Travaux :			
		Fonds de concours LTM	41 563.00 €
Lot n°1 Voirie	679 506.05 €		
Lot n°2 Espaces verts	18 156.20 €	Conseil Départemental Bande de roulement	150 000.00 €
		Amendes de police	49 500.00 €
		DETR	100 000.00 €
		Région	50 000.00 €
		Conseil Départemental transports scolaire	50 000.00 €
		Autofinancement	256 599.25 €
Total HT	**697 662.25 €**	**Total HT**	**697 662.25 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté ci-dessus ;
- De valider le plan de financement et le calendrier des travaux ;
- De solliciter une aide au titre du Fonds de Concours de Lamballe Terre et Mer ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention concernée ainsi que tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260716-2026_07_7-DE

financement si nécessaire, la Commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLEMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 16 juillet 2026
et de la publication le 16 juillet 2026

MAIRIE DE PLEMY (Côtes-d'Armor)

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260716-2026_07_7-DE